

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Garraud

ARTICLE PREMIER A

Substituer au mot :

« tortures »,

le mot :

« torture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.